



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4179

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Peillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Hugué, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Hugué), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliot), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4179**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association Village des créateurs du passage Thiaffait est la structure de développement économique des entreprises de mode, décoration, design de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle fédère les marques et créateurs installés dans la région, et a été créée en 2001 avec l'aide des professionnels de l'habillement et du textile.

Ses missions sont :

- la gestion de la pépinière d'entreprises du passage Thiaffait (Lyon 1er) qui accueille en résidence pendant 23 mois, renouvelable 12 mois, 12 créateurs dans des ateliers et ateliers-showroom,
- le développement économique des entreprises adhérentes (installées en région Auvergne-Rhône-Alpes) par un accompagnement au développement commercial, à la production d'événements, à la stratégie de communication, et à la mise en réseau.

L'équipe du Village des créateurs, composée de 5 personnes, accompagne chaque créateur dans sa dimension régionale, nationale et internationale.

L'objectif poursuivi par le Village des créateurs est de favoriser en toute indépendance et dans le respect des créations de chacun, le développement de marques en phase avec les secteurs du textile, de l'habillement, de la mode et du design (industries créatives). Grâce au concours Talents de Mode qu'il organise depuis 2007, le Village des créateurs détecte les nouvelles marques de mode, encourage l'implantation des entreprises sur Lyon et contribue à leur évolution. Enfin, il fait partie de la communauté Lyon Ville de l'entrepreneuriat (LYVE).

Depuis 2001, 331 entreprises ont été accompagnées dont 60 % continuent aujourd'hui leur activité.

- 12 % ont entre 0 et 2 ans d'activité,
- 44 % ont entre 3 ans à 5 ans d'activité,
- 44 % ont plus de 5 ans d'activité.

II - Objectifs

La Métropole de Lyon conduit une politique de développement économique utilisant notamment le levier de la créativité et du croisement entre filières pour accélérer les processus d'innovation. Le Village des créateurs est l'un des acteurs participant à cette dynamique conduite par la Métropole.

La Métropole, en subventionnant cette association, souhaite apporter un accompagnement qualifié aux entreprises des secteurs de la mode et du design, mais également identifier les pentes de la Croix-Rousse comme polarité dédiée aux industries créatives.

III - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3570 du 8 juillet 2019, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 185 000 € au profit de l'association pour la réalisation de son programme d'actions 2019. En 2019, le Village des créateurs a accompagné 16 entreprises en résidence au passage Thiaffait représentant, en cumulé, 135 emplois et un chiffre d'affaires de 7 400 k€.

Trente porteurs de projets ont également été reçus dans le cadre de LYVE, conseillés et orientés. Trois nouvelles entreprises sont devenues adhérentes du Village des créateurs portant à 64 le nombre d'entreprises adhérentes au club des partenaires.

Le Village des créateurs réalise un travail qui a un impact avéré et reconnu sur le développement des entreprises et l'essaimage de ces dernières dans les locaux vacants des pentes de la Croix-Rousse.

C'est un élément d'attractivité très important pour les pentes de la Croix-Rousse, ancien territoire de soyeux, qui mise depuis plusieurs années sur la mode et le textile, et qui est désormais identifié comme le terrain d'expérimentation des créatifs.

Accélérateur de business, l'association se positionne comme un vivier de jeunes talents qui viennent profiter de la renommée de l'association, de ses relations et des nombreux outils mis à leur disposition.

Quelques exemples de créateurs reconnus qui ont été accompagnés :

- **D.W.Y.T** - montres en bois création de l'entreprise en octobre 2016, installation en résidence au passage Thiaffait depuis mai 2017 - 2 associés et 15 salariés - distribué en France dans 200 boutiques,

- **KLS LUNETTES** - création de l'entreprise en 2014, adhérent depuis 2014 - a ouvert une boutique rue Paul Bert, puis une boutique à la Verpillère, vient d'ouvrir une boutique place Bellecour et une avenue des Frères Lumières et bientôt à la Croix-Rousse,

- **Marie Antoinette** - collants, accessoires et vêtements imprimés - a été résidente du Village à sa création d'entreprise en 2012, puis adhérente - a créé un atelier d'impression et de fabrication à Fleurieu sur Saône depuis 3 ans - 4 salariés - commercialise dans 300 boutiques essentiellement en France, quelques pays européens et au Japon,

- **Constant et Zoé** - vêtements adaptés au handicap - vente dans des boutiques et aussi au sein d'établissement de santé - lauréate de nombreux concours,

- **Le Feuillet** - maroquinerie de luxe - création de l'entreprise mai 2015 par 2 frères - adhérent depuis 2015 - Lauréat du concours Talents de Mode en 2016 - lauréat du concours marseillais Openmymed en 2017 - lauréat du dispositif "Au-delà du Cuir" en 2018 - vendu au Bon Marché Paris depuis 3 ans, levée de fonds réussie en 2019 - 2 associés et 2 salariés - une boutique en propre depuis 1 an à Lyon 2° + distribué dans 20 concepts stores étrangers,

- **Véronique de Soultrait** - création de l'entreprise en 2014 - adhérente dès 2014 - labélisée Ateliers d'Art de France depuis 2017 - a son atelier à Lyon 3° - 2 salariés - participation au salon révélation au Grand Palais en 2017 et 2019 - a réalisé 10 paravents pour l'hôtel Intercontinental de Lyon - travaille pour la décoration des magasins de la marque Cartier, a réalisé notamment le projet à Dubaï, Zurich, Shanghai etc. - a été choisie pour la décoration de l'hôtel de luxe "La Réserve" à Monaco, l'hôtel "Splendide" à Portofino etc. - a travaillé pour la Grèce, l'Angleterre et les États-Unis - travaille aussi en collaboration avec Laura Gonzales élue designer de l'année.

IV - Programme d'actions 2020 et plan de financement prévisionnel

1° - Proposer des services pointus et toujours mieux adaptés grâce à :

- un expert juridique, spécialisé en droit de la propriété intellectuelle. Le principe est testé en 2019 et confirmé en 2020,

- un nouveau planning de formation,

- une communauté (réseau social), accessible uniquement aux membres du label Village des créateurs permettant la diffusion d'informations (opportunités de formations, rencontres organisées par les partenaires professionnels, opportunités d'affaires, concours, fiches pratiques, études économiques et sectorielles, etc.). Cet

outil intranet permet aussi l'échange d'informations entre entrepreneurs / créateurs et avec l'association, 24h / 24h,

- un forum des marques,

- une grande journée d'informations / émulation / coaching avec une thématique ciblée sur une problématique table ronde et workshops/ ateliers collaboratifs (41 personnes pour 27 marques du label),

- un accompagnement entrepreneurial, une plateforme des marques, outils juridiques, communication, appui à la stratégie et au développement des entreprises, import-export, merchandising, etc.

2°- Développer la notoriété du Village et de son réseau, communiquer sur la Métropole lyonnaise, consolider le label Village des créateurs

Le développement du réseau et de la notoriété du Village est un travail en évolution permanente, également sur Paris, et dont bénéficient les marques accompagnées.

Le concours Talents de Mode, dont la notoriété grandit chaque année, maintiendra 3 prix plus 1 prix du public en 2020.

Une exposition à la galerie Joyce au Palais Royal à Paris, aura lieu en mars 2020 avec la participation de 12 à 15 marques du label. Elle sera accompagnée d'une communication auprès des journalistes, influenceurs et bloggeurs nationaux.

Seront également reconduits des événements liés à la Fashion tech en partenariat avec notamment Techtera.

L'association est également reconnue en tant qu'expert dans ses domaines d'activité et participe à différents jurys d'écoles supérieures ainsi qu'au dispositif Au-Delà du Cuir (ADC). Il est membre du conseil d'administration du centre technique du cuir.

Le Village renforcera ses partenariats avec des structures et sa participation à des événements d'envergure régionale et nationale tels que : Atelier d'art de France, ADC, Silk In Lyon / Intersoie, ID D'art / Printemps des Docks / Marché mode vintage, galerie Joyce Paris, galeries Lafayette, LYVE, OnlyLyon, Tendances Presqu'île/My Presqu'île, Unitex, Chambre du commerce et de l'industrie (CCI), Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), le centre technique du cuir, la Fédération française du prêt-à-porter féminin, Techtera, les salons professionnels Who's next / Première Classe et probablement Tranoï, etc.

En 2020, il poursuivra le développement du club des partenaires. Il mettra davantage en valeur les marques devenues confirmées qui sont passées par le label du Village des créateurs, au travers de ses documents (dossiers de presse, communiqués de presse etc.), sur le site internet et les réseaux sociaux etc.

3°- Renforcer le B to C pour booster le chiffre d'affaires des marques et le rayonnement des marques et du label Village des créateurs

La boutique multi-créateurs, VDC/B, contribue à l'attractivité du passage Thiaffait. Elle est aussi un point de communication pour les rendez-vous presse, influenceurs et bloggeurs etc. Elle permet aux toutes jeunes marques de tester leurs produits. La boutique contribue, pour l'ensemble des marques, au développement de leur chiffre d'affaires avec un réel retour de l'expérience client.

Les pop-up-stores / boutiques éphémères dans l'hypercentre de Lyon ont été développées en 2019 pour répondre à une demande accrue des marques pour ce type de projet. Au-delà d'une boutique éphémère de fin d'année, c'est une présence quasi permanente qui a été mise en place et qui sera reconduite en 2020.

Seront mises en place également des opérations de communication tout au long de l'année grâce à des partenariats presse et du flyage pour sensibiliser le public et les touristes à la création du territoire. Les réseaux sociaux seront également mobilisés.

Ces boutiques éphémères seront mises en lumière dans le carnet shopping, soit dans son édition 1^{ère}, soit par des additifs (10 000 exemplaires envisagés).

Budget prévisionnel 2020 et plan de financement :

Charges 2020 (en € HT)		Produits 2020 (en € HT)	
salaires chargés	255 000	partenariat	25 000
salaires environnés	78 300	subvention Ville de Lyon	24 000
actions pour le développement économique, nom de domaine	45 000	subvention illuminations	2 500
talents de mode	30 000	subvention Métropole de Lyon	185 000
honoraires consultants	55 000	subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	140 000
achat marchandises	26 000	contributions des créateurs résidents	22 000
mission déplacement réception	6 000	contributions des créateurs non-résidents	17 000
documentation abonnement	700	contributions complémentaires	26 900
divers (services bancaires, frais exceptionnels, etc.)	8 400	prestations et évènements	5 000
illumination	5 000	divers exceptionnel (rembt, transferts, prod. fin)	5 000
valorisation en nature	149 100	ventes marchandises	52 000
		reprise de dotation	5 000
		valorisation en nature	149 100
Total charges	658 500	Total produits	658 500

L'évaluation de l'action de l'association portera sur le développement de l'activité économique des entreprises résidentes : évolution du chiffre d'affaires et des emplois, pérennité des entreprises, recherche et développement de financements privés de l'association.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 185 000 € au profit de l'association le Village des créateurs du passage Thiaffait, pour son programme d'action 2020. Ce soutien est apporté conjointement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020 ;

Vu le dit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1 - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 185 000 € au profit de l'association du Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2020,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2 - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3 - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 185 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération 0P02O1574.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.

.